

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 19 mai 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 17, 18 et 19 mai 2016**

**2016 DPE 8** Subvention (15 000 euros) et convention avec l'ASTEE pour le Congrès National « Territoires en transition – Mettre l'intelligence numérique au cœur des services publics » à Issy-les-Moulineaux (92).

**M<sup>me</sup> Célia BLAUDEL et M. Mao PÉNINO, rapporteurs**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Vu le projet en délibération en date du 3 mai 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande d'autoriser le versement d'une subvention de 15.000 euros à l'association ASTEE (numéro SIMPA 79521) pour l'organisation de la conférence internationale « Territoires en transition – Mettre l'intelligence numérique au cœur des services publics » du 31 mai au 3 juin 2016 ;

Sur le rapport présenté par Madame Célia BLAUDEL et Monsieur Mao PÉNINO, au nom de la 3<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire est autorisée à signer la convention entre la Ville de Paris et l'ASTEE, relative à la participation technique et financière de la Ville de Paris à l'organisation du Congrès National « Territoires en transition – Mettre l'intelligence numérique au cœur des services publics » du 31 mai au 3 juin 2016 à Issy-les-Moulineaux (92).

Article 2 : Madame la Maire est autorisée à procéder au versement d'une subvention de 15 000 euros à l'association ASTEE pour l'organisation de la conférence nationale « Territoires en transition – Mettre l'intelligence numérique au cœur des services publics » du 31 mai au 3 juin 2016.

Article 3 : La dépense correspondante d'un montant de 15 000 euros, sera imputée à hauteur de 5 000 euros au chapitre 67, article 6743 de la section de fonctionnement du budget annexe de l'eau de la Ville de Paris pour l'année 2016, à hauteur de 5 000 euros au chapitre 67, article 6743 de la section de fonctionnement du budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris pour l'année 2016 et à hauteur de 5 000 euros au chapitre 65, article 6574, rubrique fonctionnelle 813 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2016.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke at the end.

**Anne HIDALGO**